Image not found or type unknown

DETTE FAMILIALE SUITE A SUCCESSION

Par **snoopy56**, le **14/09/2011** à **17:25**

Bonjour,
la succession (mes parents) est faite depuis le mois de juin 2011 mais il y a une dette ancienne (1999) qui n'a pas été prise en compte. Il s'agit d'une dette de loyers impayés due à mes parents et qui concerne un des trois héritiers. Les autres héritiers peuvent faire valoir leurs droits et faire en sorte que cette dette soit déduite de la part de l'héritier endetté ?
merci d'avance pour vos réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés